



SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

À M. Sylvain MAESTRACCI

M. Yves AUFFRET

Paris, le 30 janvier 2024,

Objet : contexte actuel dans nos EPLEFPA – suite attentats, plan vigipirate...

Monsieur le Directeur de Cabinet,
Monsieur le Directeur de Cabinet adjoint,

Ce courrier fait suite à des échanges que nous avons eus avec Madame Demailly, alors conseillère en charge de l'Enseignement Agricole. Nous avons convenu, avec un temps de recul nécessaire, de la saisir par écrit sur un certain nombre d'enseignements qu'il nous revient de tirer collectivement du contexte plombé qui a encore une fois rattrapé nos communautés de travail suite au nouveau drame qui a coûté la vie à notre collègue enseignant Dominique Bernard, après celui de Samuel Paty, et cela sur fond d'une montée du racisme qui continue de secouer notre pays.

Rappelons qu'à la suite des attentats qui avaient endeuillé la France en janvier, puis à nouveau en novembre 2015, le gouvernement d'alors avait décidé d'engager une "Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République", notre ministère ayant alors établi un Plan « 100 % citoyen » spécifique à l'Enseignement Agricole, auquel nous avons contribué. Notre principale crainte que nous avons alors exprimée au Ministre était que, comme il est souvent d'usage, un plan continu de chasser l'autre ...

Puis, en 2020 suite à l'assassinat de Samuel Paty, le SNETAP-FSU a porté de nouvelles propositions, dont certaines ont été retenues (comme l'introduction de l'EMC en bac professionnel), d'autres non, et d'autres encore sont toujours en attente de se mettre en place en dépit de décisions annoncées (tel l'observatoire de la liberté pédagogique dans l'EA).

Soulignons que ce nouveau drame a une fois encore montré les limites de notre dispositif de crise propre ou plutôt son absence en tant que telle. En effet, force est de constater que malheureusement notre système de formation n'a pas été en capacité de réagir mieux que précédemment face à ce nouvel attentat. Nous n'avons manifestement pas appris suffisamment du drame qui a touché Samuel Paty. Collectivement, nous pouvons et surtout devons mieux faire, réagir face à l'horreur qui a touché toutes les communautés éducatives et ce tant du point de vue de la gestion de crise, que de la sécurité et des réponses éducatives de fond qu'il revient au système éducatif en général et à celui qui nous est propre d'apporter.



C'est la raison pour laquelle, en toute responsabilité et s'étant efforcé de se dégager du contexte immédiat, notre organisation porte à votre connaissance – et à travers vous à celle du Ministre – un certain nombre de propositions sur ces différents sujets majeurs.

Dans un premier temps :

- **Concernant la communication autour des assassinats de nos collègues S.Paty et D. Bernard et l'accompagnement des équipes**

Le SNETAP-FSU tient d'abord à dénoncer l'attitude de ces chef-fes d'établissement du public comme du privé qui ont refusé de respecter les consignes des ministres de l'éducation et de l'agriculture, en ce qui concerne l'organisation d'un temps de réflexion collective, entre personnels, de 8 à 10h, le lundi 16 octobre, trois jours après l'assassinat de Dominique Bernard par un terroriste. Nous souhaitons savoir quelles suites ont été données par la DGER vis-à-vis de telles attitudes.

Il tient de plus à réaffirmer son attachement au dialogue, à la réflexion et la gestion collectives et concertées de tels évènements. Comme à l'occasion de l'assassinat de Samuel Paty, trois ans auparavant, la plupart des personnels se sont retrouvés démunis et sans ressources pour aborder un évènement si violent, qui percute directement l'École, avec les élèves. Cette impréparation – qui perdure pour l'essentiel – n'est acceptable ni pour l'institution, ni pour ses personnels.

Le SNETAP-FSU insiste pour que le Ministère tienne compte, cette fois, de la gestion de crise de cet évènement au niveau de notre direction générale, comme des DRAAF-SRFD et dans nos établissements afin d'être en mesure de proposer des ressources et outils, facilement mobilisables, aux personnels.

Rappelons en effet que ce sont eux et les enseignant-es tout particulièrement qui se retrouvent un lendemain de l'assassinat d'un personnel de l'Éducation, émotionnellement et professionnellement, avec le devoir d'accueillir et d'échanger avec les élèves, étudiant-es, apprenti-es en salle de cours... avec leur propre émotion, leurs questionnements ... Et pour être très explicite, pour le SNETAP-FSU, les conditions de cette « reprise » ne saurait une fois encore rester une forme d'impensé, avec des échanges – quand ils ont lieu – tendus et dans l'urgence avec les organisations syndicales représentatives et l'impression de rejouer un très mauvais drame qui est portant bien réel ... en ré-explicant par exemple qu'un temps entre agent-es en amont de la reprise des classes n'est pas une option mais juste une nécessité, que des ressources sont nécessaires, y compris pour les chef-fes d'établissement souvent désemparé-es.

- **Sur la sécurité dans les établissements scolaires**

Les EPLEFPA recouvrent généralement de grands sites souvent ouverts ; ils n'ont pas d'entrée unique et sauf exception pas de local/conciergerie à l'entrée avec un-e agent-e posté-e. Il nous paraît indispensable de faire un état des lieux avec les conseils régionaux afin d'étudier spécifiquement les entrées des établissements agricoles et la possibilité d'y poster un-e agent-e régional-e formé.e dans un local dédié et sécurisé. Force est de constater qu'à date, nos EPLEFPA sont dans des situations totalement disparates, ce qui a pu une nouvelle fois conduire parfois sur injonction préfectorale à mettre des agent-es, en particulier des personnels de vie scolaire, dans des situations extrêmement inconfortables et non sécurisées au regard du contexte

comme de leurs missions propres.

Le SNETAP-FSU prend acte du déploiement de la formation en ligne "Savoir réagir aux risques" (saison 2) à destination des équipes de la vie scolaire des EPLEFPA pour l'année scolaire 2023-2024 (Instruction technique DGER/SDEDC/2023-699 du 07 novembre 2023) tout en rappelant qu'il n'est pas meilleure formation que celle qui est déployée in situ avec les acteur·rices concerné·es. Nous estimons également que les personnels de vie scolaire ne doivent pas être les seuls sur lesquels repose la sécurité – sentiment que le caractère obligatoire de ladite formation renforce encore.

Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté des EPLEFPA doivent être régulièrement actualisés (quand ils existent – sinon il y a urgence à déployer un plan de suivi régional quant au déploiement sans délai de ces PPMS) et intégrer l'ensemble des risques selon des procédures claires et connues de toutes et tous, et les exercices, réalisés régulièrement (ce qui n'est clairement pas le cas aujourd'hui et dans une large majorité d'EPLEFPA) doivent servir à les adapter en fonction des écarts constatés. La culture commune de gestion de crise doit être développée parmi les personnels et les élèves, étudiant·es, stagiaires et apprenti·es.

Dans les derniers mois de 2023, certains de nos établissements ont connu des alertes attentats, alertes qui ont en règle générale révélé de gros dysfonctionnements dans la gestion de crise. Il est important d'en prendre la mesure et de considérer que, sans moyens supplémentaires, ce dossier se rajoutant à tous les autres, il ne sera pas possible d'atteindre un niveau satisfaisant en termes de gestion de crise et d'appropriation par les personnels.

Le SNETAP-FSU rappelle son exigence exprimée il y a trois ans restée sans suite, à savoir la création d'une cellule de crise propre à la DGER pour permettre à l'Enseignement Agricole de répondre dans l'urgence aux situations de crise – dimension prise en compte pour d'autres services de notre ministère, mais qui continue de faire défaut pour l'enseignement.

Sur les questions pédagogiques, le SNETAP-FSU a des réponses à apporter :

- **Pour un autre enseignement de l'EMC !**

Concernant l'enseignement de l'EMC (en Baccalauréat Professionnel notamment), nous demandons un référentiel, un volume horaire, des moyens spécifiquement dédiés. Il n'est plus acceptable que les volumes horaires mis en place depuis septembre 2022 soient pris tant sur le volume horaire d'EIE (2^{nde} PRO) que sur la Pluri (1^{ère} et Term PRO).

- **Une formation pour être pleinement citoyen·ne aujourd'hui et demain**

Pour le SNETAP-FSU, l'objectif est bien la mise en place d'un enseignement sur la démocratie, pour la démocratie et par le biais de la démocratie afin de former des citoyen·nes sachant.es, éclairé.es, capables de débattre, d'argumenter et d'agir dans un monde complexe. Pas question de renoncer ou de réduire nos ambitions au prétexte scandaleux que nous serions un enseignement « professionnel » !

Enseigner la démocratie est un objet éducatif complexe que nous résumerons ici par une série de

verbes qui correspondent bien à sa complexité : connaître (un préalable indispensable), s'informer (savoir s'informer pour exercer sa citoyenneté), s'exprimer et réfléchir (dialectique, discussion, démonstration, argumentation, raisonnement), agir (dans des projets de classe, dans les instances, dans des projets à l'initiative des élèves).

Toutefois, il serait trop facile de dire que les faiblesses de l'enseignement tel qu'on le dispense aujourd'hui pourraient se résumer à un symbole. Comme nous le rappelions en ouverture de ce courrier, un plan d'action national de l'Enseignement Agricole "100 % citoyen" existe, mais il date de 2015 et n'a pas été revu ; un lien mène vers ce plan sur Chlorofil mais indique "Erreur 404".

De même, le SNETAP-FSU déplore qu'aucun suivi ni évaluation régulière des actions menées dans les établissements dans le cadre des plans « valeurs de la République » et « 100 % citoyen·nes », qui se doivent pourtant d'être intégrés dans les projets d'établissement depuis les attentats de 2015. Il est plus que temps de partager l'exigence de conduire ce suivi et cette évaluation.

L'Enseignement Agricole Public, dans sa diversité, porte, enseigne, mobilise clairement les valeurs de la Démocratie avec, par et pour ses élèves. Mais clairement aussi, de nombreux sujets manquent ou sont trop peu présents dans la formation de nos jeunes. On citera par exemple : la justice, le droit du travail, l'Europe, la Paix...Trop souvent, les appels à projet et autres initiatives ponctuelles résument la politique nationale de l'enseignement de la démocratie. Structurellement, les manques sont cruels : que ce soit l'absence de la philosophie en BAC PRO (alors qu'elle a commencé à faire son entrée à l'Éducation Nationale) ou encore le fragile « dispositif » de l'EMC. Si celui-ci existe depuis 2013, ce n'est qu'en 2022 qu'il a été mis en place en BAC PRO et encore avec un contenu réduit dans le cadre des heures d'EIE... De la même manière, alors que la vie de classe (créée en 1999 à l'Éducation Nationale) peut aussi être un lieu d'apprentissage démocratique, elle est toujours absente de la voie professionnelle dans l'Enseignement Agricole.

• **Les conditions de cet enseignement**

Évidemment, l'organisation syndicale que nous sommes, porte aussi les conditions de la réussite de cet enseignement avec comme préalable essentiel, le cadre structurant et national d'objectifs ambitieux, de référentiels clairs, d'horaires identifiés et de moyens pérennes. Cela devra se traduire par des cours en groupe à effectif réduit, par une progressivité dans le cycle mais également en insistant sur l'importance d'une combinaison entre savoirs et expérience scolaire des élèves. C'est comme cela que nous entendons l'annonce du Premier Ministre qui confirme le doublement du volume horaire de l'EMC dès la classe de 5^{ème} à compter de la rentrée 2024.

Pour revenir sur le fond, la tendance actuelle d'oublier les savoirs et de privilégier les projets est mortifère pour l'enseignement de la démocratie. Tout comportement participatif est-il citoyen ? Pas sûr. On constate clairement, dans l'enseignement aussi, que la citoyenneté perd sa centralité politique et que l'on glisse vers une morale humanitaire et non une morale civique. Là est notamment le danger !

• **La liberté pédagogique des enseignant.es**

Plus que jamais la question de la liberté pédagogique traverse l'éducation. À ce titre, l'engagement pris par le Cabinet du Ministre De Normandie pour mettre en place un observatoire de la liberté pédagogique des enseignant·es de l'Enseignement Agricole doit enfin pouvoir se concrétiser. Le principe de l'organisation de celui-ci dans le cadre d'un groupe de travail "Liberté

pédagogique” issu du CNEA ou d’une séance de l’instance dédiée une fois par an à ce sujet spécifique ne demande plus qu’à se traduire dans notre pratique.

Par ailleurs, à moyen terme, le MENJS a décidé de créer des “cellules académiques d’appui pédagogique”, qui pourraient être sollicitées par les enseignant-es en cas de difficulté ou contestation de contenus pédagogiques. Les équipes “Valeurs de la République” seraient mobilisées si les difficultés persistaient. Là encore, les personnels de l’Enseignement Agricole, comme ceux de l’Éducation Nationale, doivent pouvoir solliciter ces équipes académiques. C’est une demande forte que le SNETAP-FSU portera, dans un souci de parité avec nos collègues de l’EN, auprès de notre ministère.

Dans ce contexte particulièrement trouble et difficile pour l’ensemble de la communauté éducative, le SNETAP-FSU vous sollicite pour que cette audience, dont nous avons arrêté le principe avec Madame la Conseillère, sur ces différents éléments de réflexion et propositions portés à votre attention, puisse être rapidement programmée.

Comptant sur l’intérêt que vous porterez à notre demande, veuillez croire, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Directeur de Cabinet adjoint, en notre attachement pour l’Enseignement Agricole Public et aux valeurs qu’il porte.

Pour le SNETAP-FSU,
Laurence Dautraix et Frédéric Chassagnette
Co-Secrétaires Généraux